

The superintendent informed the Commission qu'il n'a pu en venir à une entente avec la "Montreal Light, Heat & Power Co." au sujet de l'enlèvement de ses poteaux du terrain exproprié pour le nouvel aqueduc.

Après discussion, il est

**Résolu:** Que l'avocat en chef de la Ville soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour forcer ladite compagnie à enlever ses poteaux sans plus de délai.

L'assemblée s'ajourne à jeudi, le 21 du courant, à 4 p. m.

F. DOWD,  
Secrétaire.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 21 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Lévesque, Nault, Couture, Turner, Dagenais.

1.—Soumis et lu un rapport du surintendant par lequel il déclare que les travaux de construction de la conduite latérale ont été exécutés à son entière satisfaction. Aussi le rapport des ingénieurs à ce sujet, ainsi que l'opinion des avocats de la Ville au sujet du paiement de la balance revenant à l'entrepreneur.

Après une longue discussion et après explications données par le surintendant, M. l'échevin Lévesque

**Propose:** Que, conformément aux articles 15 et 16 du cahier des charges, et suivant le rapport de l'ingénieur en chef et surintendant, la Commission accepte la conduite.

M. l'échevin Nault propose en

**Amendement:** De ne pas accepter la conduite avant que n'ait été éprouvée sa pleine capacité.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage comme suit:

**Pour:** Nault—1.

**Contre:** Marin, Lévesque, Turner, Dagenais, Couture, Clearihue—6.

L'amendement est ainsi rejeté et la motion principale est adoptée sur la même division renversée des voix.

Sur proposition de M. l'échevin Dagenais, il est

**Résolu:** De payer à M. P. McGovern la somme de \$75,000 acompte, pour le moment, la balance devant être retenue. (M. l'échevin Nault dissident.)

2.—La question de payer pour les fumivores dont ont été pourvus les chaudières à la station des pompes de bas niveau étant soulevée, est lue une opinion des avocats de la Ville, à l'effet que le prix de ces appareils peut être payé.

Sur ce, M. l'échevin Dagenais

**Propose:** Que, conformément à l'opinion des avocats de la Ville, le compte soit payé.

Cette proposition est adoptée (MM. les échevins Lévesque, Turner et Clearihue dissidents.)

L'assemblée est ajournée à vendredi, le 22 du courant, à 2.30 p.m.

J. W. O'NEILL,  
Secrétaire suppléant.

\* \* \*

Compte rendu de l'assemblée ajournée du 22 octobre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Lévesque, Marin, Turner.

Les mandats sont signés et l'assemblée s'ajourne.

J. W. O'NEILL,  
Secrétaire suppléant.

The superintendent informed the Committee that he could not come to an agreement with the Montreal Light Heat & Power Co., in regard to the removal of their poles from the land expropriated for the new aqueduct.

After some discussion, it was

**Resolved:** That the City attorneys be authorized to take the necessary means to have the said company remove their poles without further delay.

The meeting adjourned until Thursday, the 21st inst. at 4 p. m.

F. DOWD,  
Secretary.

WATER COMMITTEE

Report of adjourned meeting, held the 21st of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Lévesque, Nault, Couture, Turner, Dagenais.

1.—Submitted and read a report from the superintendent, accepting the lateral conduit as being completed to his entire satisfaction. Also the engineers' report thereon. Also the City attorneys opinion in regard to the final payment.

After much discussion, and explanation from the superintendent, Ald. Lévesque

**Moved:** That in accordance with articles 15 and 16 of the specifications and the report of the chief engineer and superintendent, that the Committee accept the conduit.

Ald. Nault moved in

**Amendment:** That the conduit be not accepted until its full capacity has been tested. The vote being taken on the amendment resulted as follows:

**Yeas:** Nault—1.

**Nays:** Marin, Lévesque, Turner, Dagenais, Couture and Clearihue—6.

The amendment was lost and the motion carried on the same division reversed.

2.—On motion of Ald. Dagenais, it was

**Resolved:** To pay Mr. P. McGovern, \$75,000 on a-c now, the balance to be held over. (Ald. Nault dissenting.)

2.—The question of paying for the smoke consumers placed in the boilers at the low level pumping station being taken up, an opinion was read from the City Attorneys to the effect that payment can be made, it was therefore moved by Ald. Dagenais.

That in accordance with the opinion of the City Attorneys that the account be paid.

The motion was carried. (Ald. Lévesque, Turner, and Clearihue dissenting.)

The meeting adjourned until Friday, the 22nd inst., at 2.30 p.m.

J. W. O'NEILL,  
Acting secretary.

\* \* \*

Report of adjourned meeting held the 22nd of October.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Lévesque, Marin and Turner.

Vouchers were signed and the meeting adjourned.

J. W. O'NEILL,  
Acting secretary.